

## DÉLIBÉRATION DE\_2022\_071

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE SAINT SEURIN DE PRATS sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 21 septembre 2022

Présents : Serge FOURCAUD, Georges MADELAINE, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie CROSSOIR, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Hélène DONADIER, Jean-Luc FAVRETTO, Jean-Thierry LANSADE, Marie-Catherine ROHOF, Caroline MAZIÈRES, Christian GALLOT, Karine LEY, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Jocelyne ARSIGNY, Cyril BARDE, Éric FRÉTILLÈRE, Dominique IBERTO, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Annie MAIGRE par Christian GALLOT, Magalie LEPLET par Gilles TAVERSON

Secrétaire : Caroline MAZIÈRES

Membres en exercice : 32 Présents : 26 Votants : 28 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 28

### **OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPQS) - EXERCICE 2021 - PÉRIMÈTRE DU SERVICE AFFERMÉ**

Monsieur le Président ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, à toute collectivité organisatrice d'un service public d'eau potable ou d'assainissement, par son article L.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 131-9 du code de l'environnement (le SISPEA).

Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Président présente et commente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la Communauté de Communes Montagne

RF  
Sous-Préfecture de Bergerac  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/09/2022  
024-200034197-20220927-DE\_2022\_071-DE

Montravel et Gurson, relatif à l'exercice 2021 pour le périmètre du service affermé et auquel a été jointe la note annuelle d'information de l'Agence de l'eau.

**Après présentation de ce rapport, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson, relatif à l'exercice 2021 pour le périmètre du service affermé. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
- **DÉCIDE** de saisir et publier les indicateurs de performance relatifs à l'exercice 2021 sur le SISPEA.
- **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport validé et la présente délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

Le président,  
Thierry BOIDÉ

# COMMUNAUTE de COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL et GURSON



## SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SECTEUR II - AFFERMAGE  
(Communes de Saint Antoine de Breuilh - Saint Méard de Gurson  
Villefranche de Lonchat)

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

## Exercice 2021

Rapport relatif au prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2021,  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_071-DE

	Page
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
ABONNES DU SERVICE	5
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	5
VOLUMES FACTURES	6
PATRIMOINE DU SERVICE	7
NIVEAUX DE TRAITEMENT ET NORMES DE REJET	8
TRAITEMENT DES EAUX USEES	9
FILIERE BOUES	9
LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	10
CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE	13
RECETTES DU SERVICE	16
AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	16
DETTE	17
TRAVAUX REALISES ET PROGRAMMES	18
LE PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	19
NOTE 2022 DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	22

## ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La **Communauté de Communes MONTAIGNE MONTRAVEL et GURSON** regroupe les **18 communes** de : Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières, Carsac-de-Gurson, Fougueyrolles, Lamothe-Montravel, Minzac, Montazeau, Montcaret, Montpeyroux, Nastringues, Saint-Antoine-de-Breuilh, Saint-Géraud-de-Corps, Saint-Martin-de-Gurson, Saint-Méard-de-Gurçon, Saint-Rémy, Saint-Seurin-de-Prats, Saint-Vivien, Vélignes et Villefranche-de-Lonchat ce qui représente environ 12 207 habitants (Données INSEE).

Depuis le **1er janvier 2017**, la Communauté de Communes assure la compétence relative à l'assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire.

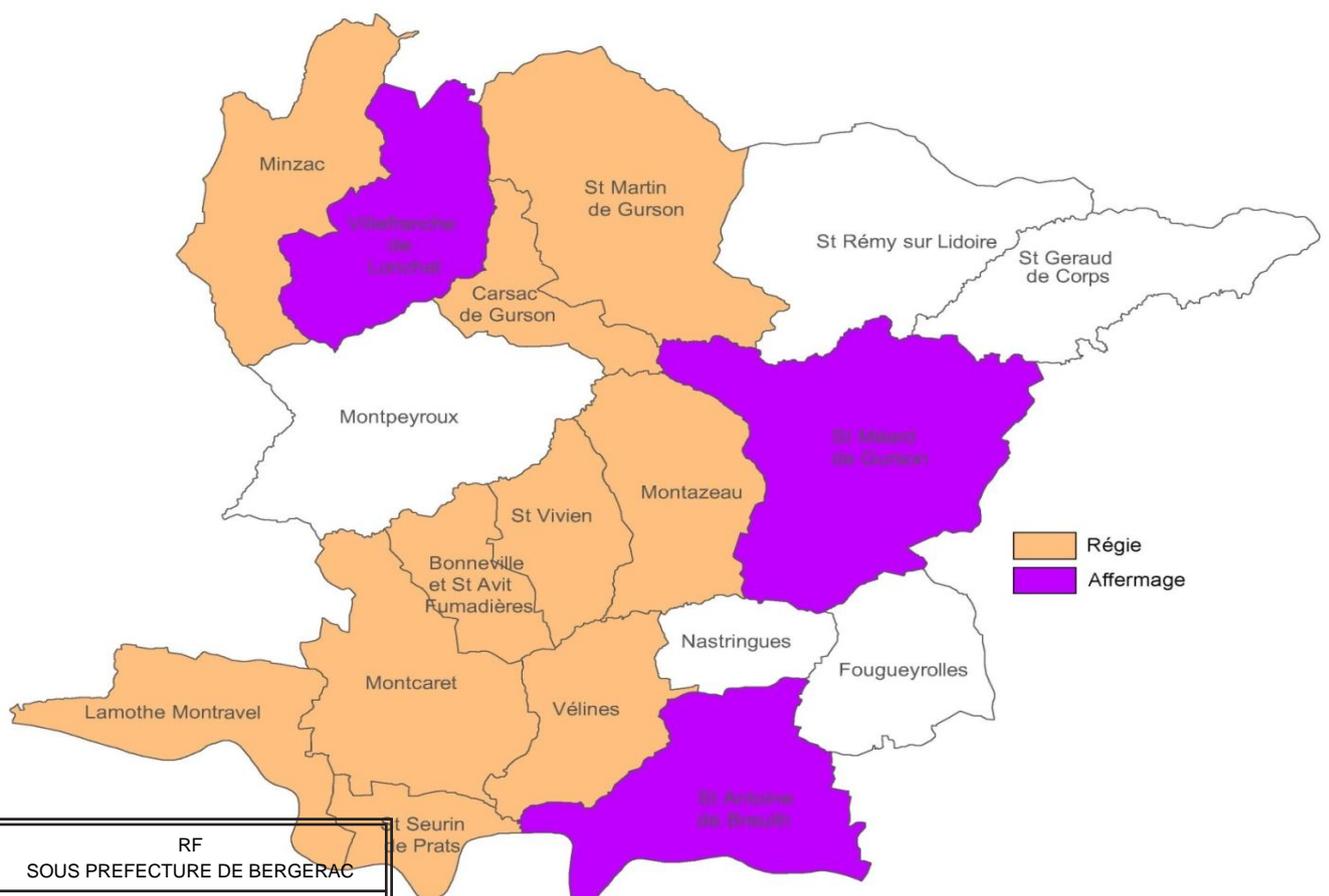
Au **31 décembre 2021**, **12** Communes dotées de dispositifs de collecte et de traitement des eaux usées, sont concernées par cette compétence : **Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières, Lamothe-Montravel, Minzac, Montazeau, Montcaret, Saint-Antoine-de-Breuilh, Saint-Martin-de-Gurson, Saint-Méard-de-Gurçon, Saint-Seurin-de-Prats, Saint-Vivien, Vélignes et Villefranche-de-Lonchat.**

Des travaux ont également été engagés en 2021 sur la Commune de **Carsac de Gurson.**

## EXPLOITATION DU SERVICE

Pour **3 Communes** (Saint-Antoine-de-Breuilh, Saint-Méard-de-Gurçon et Villefranche de Lonchat), l'exploitation est assurée dans le cadre de contrats de délégation de service public.

Le présent rapport concerne ces **3 Communes** exploitées dans le cadre de contrats de délégation de service public de type affermage (**Saint Antoine de Breuilh, Saint Méard de Gurson et Villefranche de Lonchat**).



ORGANISATION DU SERVICE

RF  
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/09/2022  
024-200034197-20220927-DE\_2022\_071-DE

**Exercice 2021**

Le périmètre affermé du service est délégué dans le cadre de 3 contrats :

**Saint Antoine de Breuilh** : Contrat d'affermage avec **Véolia** (Échéance au 31/12/2021)

**Saint Méard de Gurson** : Contrat d'affermage avec **Suez Eau France** (Échéance au 31/12/2021)

**Ville franche de Lonchat** : Contrat d'affermage avec **AGUR** (Échéance au 31/12/2021)

## REPARTITION DES PRESTATIONS

Prestations à la charge des délégataires

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements, des collecteurs et ouvrages
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des accessoires hydrauliques, des clôtures, des collecteurs < 6m, des éclairages extérieurs des ouvrages, des équipements hydrauliques d'épuration et de pompage, des équipements sanitaires, des installations électriques et informatiques, des ouvrages
<b>Prestations particulières</b>	contrôle des branchements par test à la fumée et test d'écoulement, contrôle des installations privées avant raccordement, contrôle des installations privées existantes, contrôles et tests des sécurités réglementaires, hydrocurage des réseaux, mise à niveau des cadres et tampons (hors opérations de voirie), réduction et recherche programmées

Prestations à la charge de la Communauté de Communes

<b>Entretien</b>	Des ouvrages en béton ou en maçonnerie, réfection d'étanchéité.
<b>Renouvellement</b>	Des ouvrages en béton ou en maçonnerie, des plantations, des réseaux enterrés, des toitures, couvertures et zingueries
<b>Prestations particulières</b>	déplacement du réseau, extensions du réseau, Installation de télégestion, mise en conformité aux règles de sécurité, mise en conformité avec la réglementation existante / future, réfection d'étanchéité

La Communauté de Communes est propriétaire des installations et gère les investissements neufs ou travaux de réhabilitations et mises en conformité..

## EVOLUTION DU MODE DE GESTION

Au terme de la consultation menée conformément aux articles L.1411-1 et suivants du C.G.C.T. et du Code de la Commande Publique 2019, le Conseil Communautaire a décidé par délibération du **13 décembre 2021** de déléguer la totalité du service public d'assainissement collectif à la société **AGUR**, dans le cadre d'un **contrat de concession de service public** d'une durée de **12 ans** à compter du **1er janvier 2022**.

RF  
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

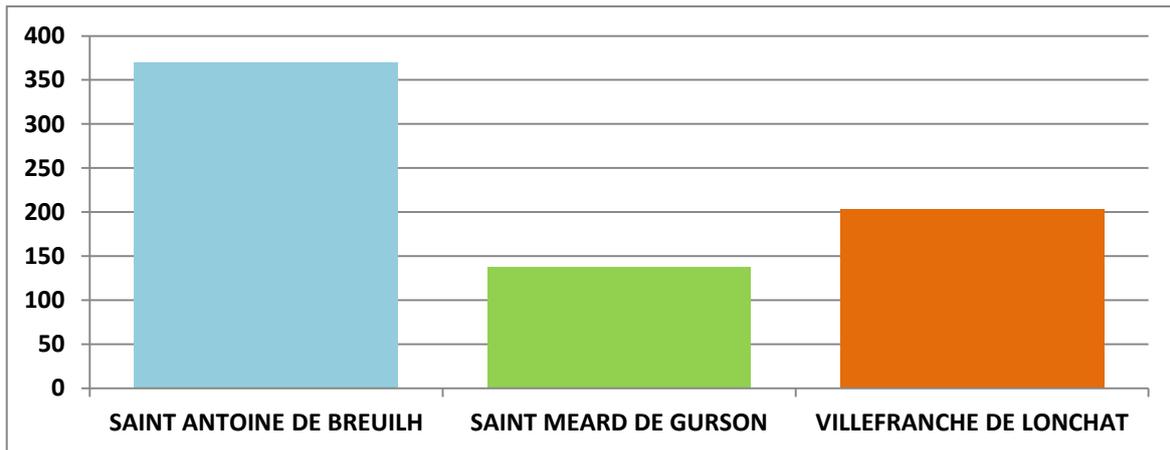
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/09/2022  
024-200034197-20220927-DE\_2022\_071-DE

**Exercice 2021**

**REPARTITION DES ABONNES  
PAR COMMUNE\***

COMMUNE	2020	2021	Variation 2020/2021
SAINT ANTOINE DE BREUILH	369	370	0.3%
SAINT MEARD DE GURSON	137	138	0.7%
VILLEFRANCHE DE LONCHAT	195	203	4.1%
<b>TOTAL SECTEUR AFFERME</b>	<b>701</b>	<b>711</b>	<b>1.4%</b>

\* Nombre d'abonnés facturés durant l'exercice



**POPULATION DESSERVIE**

Il s'agit d'une estimation du nombre d'habitants raccordés à un réseau d'assainissement collectif calculé à partir de la population établie par l'INSEE et du nombre d'habitants par abonnés eau potable soit environ **1477** habitants au **31/12/2021**

COMMUNE DESSERVIE EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF	POPULATION COMMUNALE TOTALE	ABONNES AEP	ABONNES ASSAINIS. COLLECTIF*	HABITANTS ASSAINIS. COLLECTIF	TAUX DE RACCORD. ASSAINIS.
SAINT ANTOINE DE BREUILH	1 899	783	370	897	47.3%
SAINT MEARD DE GURSON	839	474	138	244	29.1%
VILLEFRANCHE DE LONCHAT	990	599	203	336	33.9%
<b>TOTAL</b>				<b>1 477</b>	<b>39.6%</b>

**ABONNES DU SERVICE**

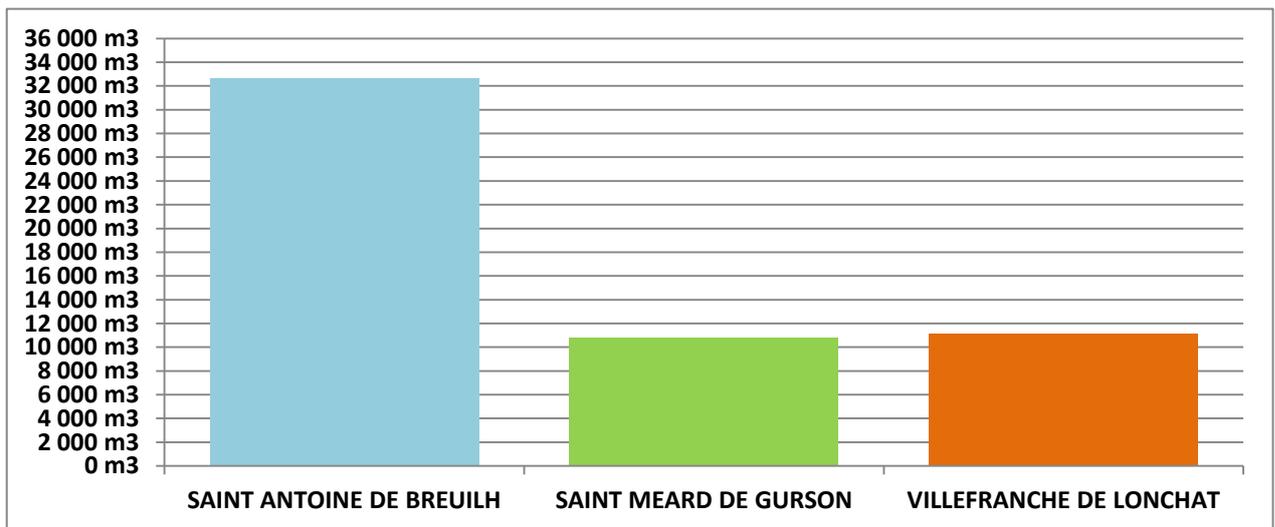
RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_071-DE

**VOLUMES FACTURES**

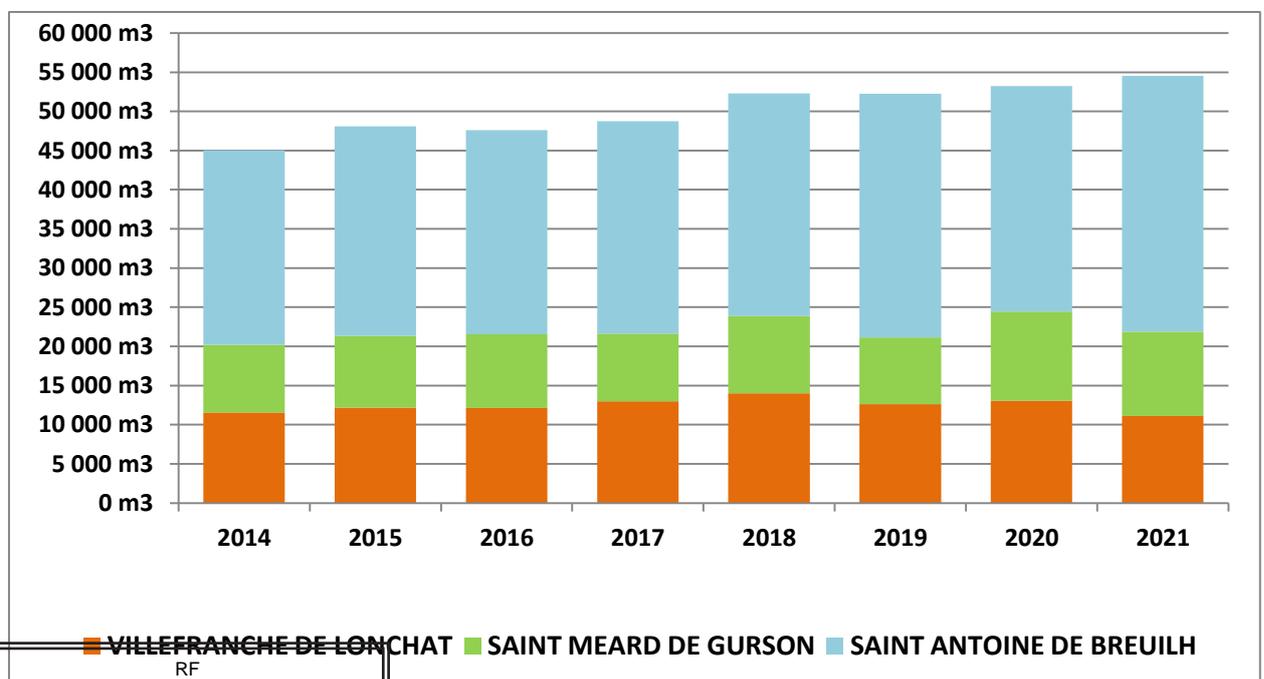
COMMUNE	2020	2021	Variation 2020/2021
SAINT ANTOINE DE BREUILH	28 808	32 648	13.3%
SAINT MEARD DE GURSON	11 363	10 756	-5.3%
VILLEFRANCHE DE LONCHAT	13 073	11 118	-15.0%
<b>TOTAL SECTEUR AFFERME</b>	<b>53 244</b>	<b>54 522</b>	<b>2.4%</b>

Sur la base du nombre d'abonnés facturés durant l'exercice 2021, la Consommation moyenne des abonnés du service peut être estimée à 77 m3/ abonné (76 m3/ abonné en 2020)

**VOLUMES FACTURES EN 2021**



**EVOLUTION DES VOLUMES FACTURES**



**ABONNES DU SERVICE**

RF  
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/09/2022  
024-200034197-20220927-DE\_2022\_071-DE

**PATRIMONE DU SERVICE**  
**I - Ouvrages de collecte et transfert**

**RESEAU DE COLLECTE**

Nature du réseau : séparatif

DESCRIPTION	RESEAU GRAVITAIRE	RESEAU REFOULEMENT	LINEAIRE TOTAL
SAINT ANTOINE DE BREUILH	7 010	3 350	10 360
SAINT MEARD DE GURSON	2 859	0	2 859
VILLEFRANCHE DE LONCHAT	5 477	952	6 429
<b>TOTAL (ml)</b>	<b>15 346</b>	<b>4 302</b>	<b>19 648</b>

**POSTES DE RELEVAGE :**

Au 31 décembre 2021, le service comptait **7** Postes de relevage.

**Commune de Saint Antoine de Breuilh**

- PR NOVETTES mis en service en 2000
- PR SAINT AULAYE 1 mis en service en 2011
- PR SAINT AULAYE 2 mis en service en 2011

**Commune de Villefranche de Lonchat**

- PR GENDARMERIE mis en service en 1983
- PR MONTARUT mis en service en 1995
- PR PASTEUR mis en service en 2019
- PR PETIT MAINE mis en service en 2019

*Les postes de relevage sont équipés d'unités de télésurveillance hormis le poste Gendarmerie et Montarut*

**PATRIMONE DU SERVICE**  
**II - Stations d'épuration**

Le service a géré en 2021 **3** stations d'épuration :

**Station d'épuration de SAINT ANTOINE DE BREUILH**

- Code de la station : 0524370V002
- Type de station : Boues activées
- Capacité nominale : 1 500 Equivalent habitant
- Date de mise en service : Décembre 1991
- Débit de référence : 225 m3/j
- Milieu récepteur : Ruisseau la Mouture

**Station d'épuration SAINT MEARD DE GURSON**

- Code de la station : 0524461V001
- Type de station : Lit Bactérien
- Capacité nominale : 350 Equivalent habitant
- Date de mise en service : Septembre 1992

- Débit de référence : 55 m3/j
- Milieu récepteur : Ruisseau La Gargouille

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/09/2022  
024-200034197-20220927-DE\_2022\_071-DE

Station d'épuration de **VILLEFRANCHE DE LONCHAT**

- Code de la station : 0524584V002
- Type de station : Bio réacteur membranaire
- Capacité nominale : 515 Equivalent habitant
- Date de mise en service : Juillet 2019
- Débit de référence : 77 m3/j
- Milieu récepteur : Ruisseau le Léchou

**NIVEAUX DE TRAITEMENT ET NORMES DE REJET**

Prescription des rejets :

Station d'épuration de **SAINT ANTOINE DE BREUILH** : Arrêté du 21/07/2015 et arrêté Préfectoral du 19/05/1991

Paramètres	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Rendement %	Valeur rédhibitoire (mg/l)
DBO5	2 par an	30	60%	70
DCO		90	50%	400
MES		30	60%	85
NTK		40		

Station d'épuration de **SAINT MEARD DE GURSON** : Arrêté du 21/07/2015 et arrêté Préfectoral du 01/09/1992

Paramètres	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Rendement %	Valeur rédhibitoire (mg/l)
DBO5	1 tous les deux ans	35	60%	70
DCO		200	50%	400
MES		85	60%	85
NTK		50		

Station d'épuration de **VILLEFRANCHE DE LONCHAT** : Arrêté du 21/07/2015 et arrêté Préfectoral du 05/02/2018

Paramètres	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Rendement %	Valeur rédhibitoire (mg/l)
DBO5	1 tous les ans	5	60%	70
DCO		35	50%	400
MES		5	60%	85
NTK		5		
Pt		5		

**GLOSSAIRE**

- Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.
- DBO5** : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.
- DCO** : Demande chimique en oxygène.
- MES** : Matières en suspension.
- NKj** : Azote Kjeldhal.
- NTK** : Azote global.

**Pt** : Phosphore total.  
**TMS** : Teneur en matière sèche.

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/09/2022  
024-200034197-20220927-DE\_2022\_071-DE

## TRAITEMENT DES EAUX USEES

Données des bilans réalisés (Moyennes sur l'ensemble des bilans de l'année)

### Station d'épuration de SAINT ANTOINE DE BREUILH

Deux Bilans ont été réalisés les 18/03/2021 et 05/10/2021, les valeurs ci-dessous sont les moyennes de ces deux bilans :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Mesures effectuées	2	2	2	2	2	/
Charges brutes collectées (Kg/j)	24.8 Kg/j	67.3 Kg/j	33.8 Kg/j	8.52 Kg/j	0.83 Kg/j	109.0 m3/j
Rendement %	98.9%	97.5%	98.9%	94.5%	64.5%	/
Concentration en sortie (mg/l)	3.0 mg/l	20.0 mg/l	3.9 mg/l	5.6 mg/l	3.5 mg/l	/

### Station d'épuration de SAINT MEARD DE GURSON

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Mesures effectuées	Aucun bilan réalisé en 2021 (Capacité inférieure à 500 équivalent habitants), le prochain bilan sera réalisé en 2022)					
Charges brutes collectées (Kg/j)						
Rendement %						
Concentration en sortie (mg/l)						

### Station d'épuration de VILLEFRANCHE DE LONCHAT (Nouvelle station)

Un Bilan a été réalisé le 25/10/2021 :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Mesures effectuées	1	1	1	1	1	/
Charges brutes collectées (Kg/j)	10.8 Kg/j	30.7 Kg/j	16.6 Kg/j	3.37 Kg/j	0.41 Kg/j	41.6 m3/j
Rendement %	98.7%	95.6%	99.5%	97.3%	92.2%	/
Concentration en sortie (mg/l)	3.0 mg/l	30 mg/l	2.0 mg/l	2.0 mg/l	0.7 mg/l	/

## FILIERE BOUES

Quantité de boues issues de la station (TMS) :

QUANTITE DE BOUES PRODUITES (TMS)	2020	2021	Variation 2020/2021	TAUX DE BOUES EVACUEES SELON UNE FILIERE CONFORME
SAINT ANTOINE DE BREUILH	8.7	8.3	-4.6%	100.0%
SAINT MEARD DE GURSON	0.49	0.7	42.9%	100.0%
VILLEFRANCHE DE LONCHAT	4.5	6.8	51.1%	100.0%
<b>TOTAL</b>	<b>13.69</b>	<b>15.8</b>	<b>15.4%</b>	<b>100.0%</b>

RF  
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/09/2022  
024-200034197-20220927-DE\_2022\_071-DE

**Exercice 2021**

## FIXATION DES TARIFS

Le Conseil Communautaire vote chaque année les tarifs de la redevance d'assainissement collectif

Date de la délibération	Objet
16/11/2017	Tarif de la redevance Communautaire à compter du <b>1er janvier 2018</b>
12/11/2018	Tarif de la redevance Communautaire à compter du <b>1er janvier 2019</b>
04/11/2019	Tarif de la redevance Communautaire à compter du <b>1er janvier 2020</b>
29/11/2021	Tarif de la redevance Communautaire à compter du <b>1er janvier 2022</b>

**Les tarifs votés pour l'année 2020 ont été reconduits en 2021**

- Les tarifs la part de la part exploitation des délégataires sont fixés par les contrats et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient calculé à partir d'une formule de révision des prix définie au contrat.

## REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE

- La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'Eau. C'est elle qui fixe son montant annuellement.
- Depuis le 01/01/2012, son montant est identique pour toutes les communes.
- Le montant de cette redevance applicable à partir du **01/01/2022** est : **0.250 € / m3**

## T.V.A.

Le service est assujetti à la TVA au taux de **10 %**

## FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Aucun frais d'accès au service n'est facturé pour le service d'assainissement collectif

## COMPOSITION DU PRIX

Il comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable
- Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
- Les volumes sont relevés annuellement au mois de décembre.
- Les consommations sont payables au vu du relevé effectué en décembre (C.T. de Vélignes) ou Juin (SIAEP de Montpon Villedranche).
- Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée (50 % du volume consommé constaté lors de la précédente relève)

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/09/2022  
024-200034197-20220927-DE\_2022\_071-DE

**Exercice 2021**

**TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF**  
au 01/01/2021 et 01/01/2022

**Commune de Saint Antoine de Breuilh :**

Désignation		01/01/2021	01/01/2022	Variation
<b>PART COMMUNAUTAIRE</b>				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	66.68 €	103.00 €	54.5%
Part proportionnelle (€/m3)	le m <sup>3</sup>	1.5790 €	1.0300 €	-34.8%
<b>PART DELEGATAIRE</b>				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	54.68 €	47.00 €	-14.0%
Part proportionnelle (€/m3)	le m <sup>3</sup>	0.7730 €	0.8450 €	9.3%
<b>REDEVANCES ET TAXES</b>				
Redevance de modernisation des réseaux de collecte		0.2500 €	0.2500 €	0.0%
T.V.A.		10.0%	10.0%	0.0%

**Commune de Saint Méard de Gurson**

Désignation		01/01/2021	01/01/2022	Variation
<b>PART COMMUNAUTAIRE</b>				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	106.96 €	103.00 €	-3.7%
Part proportionnelle (€/m3)	le m <sup>3</sup>	0.7462 €	1.0300 €	38.0%
<b>PART DELEGATAIRE</b>				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	43.04 €	47.00 €	9.2%
Part proportionnelle (€/m3)	le m <sup>3</sup>	1.1288 €	0.8450 €	-25.1%
<b>REDEVANCES ET TAXES</b>				
Redevance de modernisation des réseaux de collecte		0.2500 €	0.2500 €	0.0%
T.V.A.		10.0%	10.0%	0.0%

**Commune de Villefranche de Lonchat**

Désignation		01/01/2021	01/01/2022	Variation
<b>PART COMMUNAUTAIRE</b>				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	106.25 €	103.00 €	-3.1%
Part proportionnelle (€/m3)	le m <sup>3</sup>	0.6630 €	1.0300 €	55.4%
<b>PART DELEGATAIRE</b>				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	43.75 €	47.00 €	7.4%
Part proportionnelle (€/m3)	le m <sup>3</sup>	1.2120 €	0.8450 €	-30.3%
<b>REDEVANCES ET TAXES</b>				
Redevance de modernisation des réseaux de collecte		0.2500 €	0.2500 €	0.0%
T.V.A.		10.0%	10.0%	0.0%

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m3

**PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

RF  
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/09/2022  
024-200034197-20220927-DE\_2022\_071-DE

**Exercice 2021**

**FACTURE TYPE (Usager consommant 120 m3 )**

**Commune de Saint Antoine de Breuilh :**

Désignation	01/01/2020	01/01/2021	Variation
COLLECTIVITE	256.16 €	226.60 €	-11.5%
DELEGATAIRE	147.44 €	148.40 €	0.7%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30.00 €	30.00 €	0.0%
T.V.A.	43.36 €	40.50 €	-6.6%
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>476.96 €</b>	<b>445.50 €</b>	<b>-6.6%</b>
<b>PRIX PAR m3</b>	<b>3.97 €</b>	<b>3.71 €</b>	
<b>RATIO LEMA</b>	<b>30.1%</b>	<b>40.0%</b>	

**Commune de Saint Méard de Gurson :**

Désignation	01/01/2020	01/01/2021	Variation
COLLECTIVITE	196.50 €	226.60 €	15.3%
DELEGATAIRE	178.50 €	148.40 €	-16.9%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30.00 €	30.00 €	0.0%
T.V.A.	40.50 €	40.50 €	0.0%
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>445.50 €</b>	<b>445.50 €</b>	<b>0.0%</b>
<b>PRIX PAR m3</b>	<b>3.71 €</b>	<b>3.71 €</b>	
<b>RATIO LEMA</b>	<b>40.0%</b>	<b>40.0%</b>	

**Commune de Villefranche de Lonchat**

Désignation	01/01/2020	01/01/2021	Variation
COLLECTIVITE	185.81 €	226.60 €	22.0%
DELEGATAIRE	189.19 €	148.40 €	-21.6%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30.00 €	30.00 €	0.0%
T.V.A.	40.50 €	40.50 €	0.0%
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>445.50 €</b>	<b>445.50 €</b>	<b>0.0%</b>
<b>PRIX PAR m3</b>	<b>3.71 €</b>	<b>3.71 €</b>	
<b>RATIO LEMA</b>	<b>40.0%</b>	<b>40.0%</b>	

**PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

RF  
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/09/2022  
024-200034197-20220927-DE\_2022\_071-DE

**Exercice 2021**

**CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE  
DES RESEAUX**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013)

**COMMUNE DE SAINT ANTOINE DE BREUILH**

NOTATION SUR 120 POINTS	DESCRIPTION	VALEUR	NOTE OBTENUE
<b>A - PLAN DES RESEAUX (15 Points)</b>			
<b>0 ou 10 points</b>	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'autosurveillance du réseau		<b>10</b>
<b>0 ou 5 points</b>	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux.		<b>5</b>
<i>*15 points doivent être obtenus au titre de la 1ère partie pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires.</i>			
<b>B - INVENTAIRE DES RESEAUX (30 Points)</b>			
<b>0 ou 10 points</b>	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage et indication pour au moins 50 % du linéaire de la nature et dimension des canalisations.		<b>10</b>
<b>1 à 5 Points</b>	Indication de la nature et dimension des canalisations pour plus de 50% du linéaire	<b>100.0%</b>	<b>5</b>
<b>0 ou 10 points</b>	Indication de l'âge ou période de pose des tronçons pour au moins 50% du linéaire		<b>10</b>
<b>1 à 5 Points</b>	Indication de l'âge ou période de pose des tronçons pour au moins 50% du linéaire	<b>100.0%</b>	<b>5</b>
<i>*40 points doivent être obtenus au titre des parties A et B pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées et pouvoir bénéficier de points supplémentaires.</i>			
<b>C - AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 Points)</b>			
<b>0 ou 10 points</b>	Information géographique précisant l'altimétrie des canalisations pour 50% au moins du linéaire total des réseaux		<b>0</b>
<b>1 à 5 Points</b>	Information géographique précisant l'altimétrie des canalisations pour plus de 50% du linéaire des réseaux	<b>0.0%</b>	<b>0</b>
<b>0 ou 10 points</b>	localisation et description des ouvrages annexes(postes de relèvement, postes de refoulement,déversoirs...)		<b>10</b>
<b>0 ou 10 points</b>	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées		<b>10</b>
<b>0 ou 10 points</b>	le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau		<b>0</b>
<b>0 ou 10 points</b>	l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...)		<b>10</b>
<b>0 ou 10 points</b>	Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau		<b>10</b>
<b>0 ou 10 points</b>	mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).		<b>0</b>
RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC		<b>TOTAL OBTENU : 85 Points</b>	

COMMUNE DE SAINT MEARD DE GURSON

NOTATION SUR 120 POINTS	DESCRIPTION	VALEUR	NOTE OBTENUE
<b>A - PLAN DES RESEAUX (15 Points)</b>			
<b>0 ou 10 points</b>	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'autosurveillance du réseau		<b>10</b>
<b>0 ou 5 points</b>	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux.		<b>5</b>
<i>*15 points doivent être obtenus au titre de la 1ère partie pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires.</i>			
<b>B - INVENTAIRE DES RESEAUX (30 Points)</b>			
<b>0 ou 10 points</b>	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage et indication pour au moins 50 % du linéaire de la nature et dimension des canalisations.		<b>10</b>
<b>1 à 5 Points</b>	Indication de la nature et dimension des canalisations pour plus de 50% du linéaire	<b>100.0%</b>	<b>5</b>
<b>0 ou 10 points</b>	Indication de l'âge ou période de pose des tronçons pour au moins 50% du linéaire		<b>10</b>
<b>1 à 5 Points</b>	Indication de l'âge ou période de pose des tronçons pour au moins 50% du linéaire	<b>100.0%</b>	<b>5</b>
<i>*40 points doivent être obtenus au titre des parties A et B pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées et pouvoir bénéficier de points supplémentaires.</i>			
<b>C - AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 Points)</b>			
<b>0 ou 10 points</b>	Information géographique précisant l'altimétrie des canalisations pour 50% au moins du linéaire total des réseaux		<b>10</b>
<b>1 à 5 Points</b>	Information géographique précisant l'altimétrie des canalisations pour plus de 50% du linéaire des réseaux	<b>70.0%</b>	<b>2</b>
<b>0 ou 10 points</b>	localisation et description des ouvrages annexes(postes de relèvement, postes de refoulement,déversoirs...)		<b>10</b>
<b>0 ou 10 points</b>	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées		<b>10</b>
<b>0 ou 10 points</b>	le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau		<b>10</b>
<b>0 ou 10 points</b>	l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...)		<b>10</b>
<b>0 ou 10 points</b>	Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau		<b>0</b>
<b>0 ou 10 points</b>	mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).		<b>0</b>
<b>TOTAL OBTENU : 97 Points</b>			

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_071-DE

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE LONCHAT

NOTATION SUR 120 POINTS	DESCRIPTION	VALEUR	NOTE OBTENUE
<b>A - PLAN DES RESEAUX (15 Points)</b>			
<b>0 ou 10 points</b>	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'autosurveillance du réseau		<b>10</b>
<b>0 ou 5 points</b>	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux.		<b>5</b>
<i>*15 points doivent être obtenus au titre de la 1ère partie pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires.</i>			
<b>B - INVENTAIRE DES RESEAUX (30 Points)</b>			
<b>0 ou 10 points</b>	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage et indication pour au moins 50 % du linéaire de la nature et dimension des canalisations.		<b>10</b>
<b>1 à 5 Points</b>	Indication de la nature et dimension des canalisations pour plus de 50% du linéaire	<b>100.0%</b>	<b>5</b>
<b>0 ou 10 points</b>	Indication de l'âge ou période de pose des tronçons pour au moins 50% du linéaire		<b>10</b>
<b>1 à 5 Points</b>	Indication de l'âge ou période de pose des tronçons pour au moins 50% du linéaire	<b>100.0%</b>	<b>5</b>
<i>*40 points doivent être obtenus au titre des parties A et B pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées et pouvoir bénéficier de points supplémentaires.</i>			
<b>C - AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 Points)</b>			
<b>0 ou 10 points</b>	Information géographique précisant l'altimétrie des canalisations pour 50% au moins du linéaire total des réseaux		<b>10</b>
<b>1 à 5 Points</b>	Information géographique précisant l'altimétrie des canalisations pour plus de 50% du linéaire des réseaux	<b>100.0%</b>	<b>5</b>
<b>0 ou 10 points</b>	localisation et description des ouvrages annexes(postes de relèvement, postes de refoulement,déversoirs...)		<b>10</b>
<b>0 ou 10 points</b>	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées		<b>10</b>
<b>0 ou 10 points</b>	le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau		<b>0</b>
<b>0 ou 10 points</b>	l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...)		<b>10</b>
<b>0 ou 10 points</b>	Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau		<b>0</b>
<b>0 ou 10 points</b>	mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).		<b>0</b>
<b>TOTAL OBTENU : 90 Points</b>			

RF  
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/09/2022  
024-200034197-20220927-DE\_2022\_071-DE

**RECETTES DU SERVICE**

RECETTE DE LA COLLECTIVITE

RECETTES DE LA REDEVANCE	2020	2021	Variation 2020/2021
SAINT ANTOINE DE BREUILH	74 203.00 €	83 965.27 €	13.2%
SAINT MEARD DE GURSON	19 621.02 €	13 613.12 €	-30.6%
VILLEFRANCHE DE LONCHAT	26 045.66 €	25 127.15 €	-3.5%
<b>TOTAL RECETTES REDEVANCE</b>	<b>119 869.68 €</b>	<b>122 705.54 €</b>	<b>2.37%</b>

AUTRES RECETTES	2020	2021	Variation 2020/2021
PARTICIPATIONS	- €	10 000.00 €	
PRIMES A LA PERFORMANCE EPURATOIRE*	19 405.00 €	18 429.00 €	-5.03%

RECETTE DES DELEGATAIRES

RECETTES DE LA REDEVANCE	2020	2021	Variation 2020/2021
SAINT ANTOINE DE BREUILH	46 627.00 €	66 434.00 €	42.5%
SAINT MEARD DE GURSON	18 786.00 €	18 964.00 €	0.9%
VILLEFRANCHE DE LONCHAT	24 729.00 €	24 945.00 €	0.9%
<b>TOTAL RECETTES REDEVANCE</b>	<b>90 142.00 €</b>	<b>110 343.00 €</b>	<b>22.41%</b>

**AMORTISSEMENTS REALISES**

	2020	2021	Variation 2020/2021
Amortissement des biens	53 714.00 €	53 714.00 €	0.00%

**INDICATEURS FINANCIERS**

RF  
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/09/2022  
024-200034197-20220927-DE\_2022\_071-DE

**Exercice 2021**

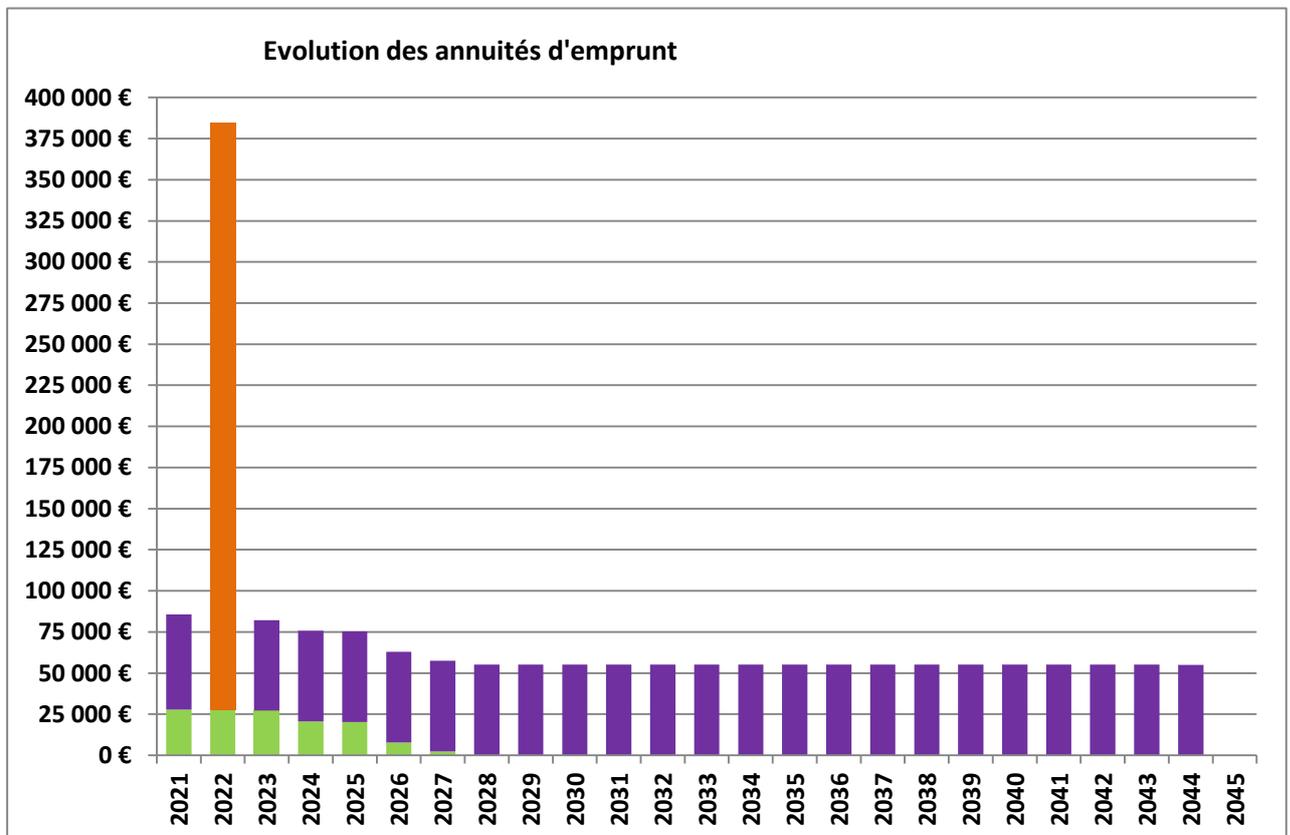
### ETAT DE LA DETTE

	2020	2021	Variation 2020/2021
Encours de la dette au 31 décembre	1 879 192.54 €	1 819 623.79 €	-3.17%
Remboursement au cours de l'exercice	83 203.99 €	78 579.25 €	-5.56%
dont en intérêts	10 835.74 €	19 010.50 €	75.44%
dont en capital	72 368.25 €	59 568.75 €	-17.69%

2 emprunts d'un montant global de 1 200 000 € ont été contracté en 2019 auprès de la C.R.C.A. pour la réalisation des travaux sur les réseaux d'assainissement et stations d'épuration.

Un emprunt court terme de 300 000 € avait été réalisé en 2020 dans l'attente du versement des subventions liées aux travaux sur la Commune de Villefranche de Lonchat.

### EXTINCTION DE LA DETTE



Emprunts travaux antérieurs à 2019

Emprunt travaux 2019 - 2022

Annuité comprenant le remboursement d'emprunts court terme

RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_071-DE

**TRAVAUX REALISES**

**TRAVAUX REALISES EN 2021 :**

Objet des travaux	MONTANT DE L'OPERATION (CREDITS OUVERTS € H.T.)	DEPENSES (€ H.T.) REALISEES EN 2021	SUBVENTIONS ENCAISSEES EN 2021
<b>Opération N° 811 - COMMUNE DE SAINT ANTOINE DE BREUILH</b> - Extension du réseau d'assainissement collectif "Le Bon Dieu"	276 421.70 €	9 994.20 €	
<b>Opération N° 812 - COMMUNE DE SAINT MEARD DE GURSON</b> Extensions du réseau de collecte des eaux usées	190 310.50 €	10 849.44 €	

**TRAVAUX FUTURS (Nouveaux projets)**

*Acompter de l'exercice 2022, les opérations antérieurement prévues sur le budget annexe "Régie" sont affectées au seul budget annexe "affermage", compte tenu du mode de gestion unique à compter du 01/01/2022*

Objet des travaux	MONTANT TOTAL DE L'OPERATION (€ H.T.)	SUBVENTIONS ATTENDUES
<b>Opération N° 813 &amp; 819</b> Diagnostic des réseaux de Montcaret Saint Antoine de Breuilh et saint Méard de Gurson	93 550.00 €	46 775.00 €
<b>Opération N° 820</b> Marché à bons de commande 2021 - 2024	43 050.56 €	
<b>Opération N° 821</b> Modernisation de la station d'épuration de Saint Antoine de Breuilh Construction de la nouvelle station d'épuration de Saint Méard de Gurson	2 308 000.00 €	586 477.00 €

**TRAVAUX REALISES ET PROJETS**

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_071-DE

**PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**I - SECTEUR AEP : C.T. de VELINES**

**PRIX GLOBAL: COMMUNE DE SAINT ANTOINE DE BREUILH**

DESIGNATION	1 <sup>er</sup> janv 2021	1 <sup>er</sup> janv 2022	évolution
<b>PART DE L'EXPLOITANT</b>			
du service d'eau potable	114.30 €	116.16 €	1.6%
du service de l'assainissement collectif	147.44 €	148.40 €	0.7%
<b>PART DE LA COLLECTIVITE</b>			
pour le service d'eau potable	151.36 €	151.36 €	0.0%
pour le service d'assainissement collectif	256.16 €	226.60 €	-11.5%
<b>TIERS</b>			
Redevance prélèvement sur la ressource	14.40 €	10.80 €	-25.0%
Redevance de pollution domestique	39.60 €	39.60 €	0.0%
Redevance SMDE 24	4.20 €	4.20 €	0.0%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30.00 €	30.00 €	0.0%
<b>TVA</b>			
pour le service d'eau potable	17.81 €	17.72 €	-0.5%
pour le service d'assainissement collectif	43.36 €	40.50 €	-6.6%
<b>TOTAL T.T.C.</b>			
pour le service d'eau potable	341.67 €	339.84 €	-0.5%
pour le service d'assainissement collectif	476.96 €	445.50 €	-6.6%
<b>PRIX 120 m<sup>3</sup> TTC GLOBAL</b>	<b>818.63 €</b>	<b>785.34 €</b>	<b>-4.1%</b>
<b>PRIX PAR m3</b>	<b>6.82 €</b>	<b>6.54 €</b>	

**PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_071-DE

**PRIX GLOBAL: COMMUNES DE SAINT MEARD DE GURSON**

DESIGNATION	1 <sup>er</sup> janv 2020	1 <sup>er</sup> janv 2021	évolution
<b>PART DE L'EXPLOITANT</b>			
du service d'eau potable	114.30 €	116.16 €	1.6%
du service de l'assainissement collectif	178.50 €	148.40 €	-16.9%
<b>PART DE LA COLLECTIVITE</b>			
pour le service d'eau potable	151.36 €	151.36 €	0.0%
pour le service d'assainissement collectif	196.50 €	226.60 €	15.3%
<b>TIERS</b>			
Redevance prélèvement sur la ressource	14.40 €	10.80 €	-25.0%
Redevance de pollution domestique	39.60 €	39.60 €	0.0%
Redevance SMDE 24	4.20 €	4.20 €	0.0%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30.00 €	30.00 €	0.0%
<b>TVA</b>			
pour le service d'eau potable	17.81 €	17.72 €	-0.5%
pour le service d'assainissement collectif	40.50 €	40.50 €	0.0%
<b>TOTAL T.T.C.</b>			
pour le service d'eau potable	341.67 €	339.84 €	-0.5%
pour le service d'assainissement collectif	445.50 €	445.50 €	0.0%
<b>PRIX 120 m<sup>3</sup> TTC GLOBAL</b>	<b>787.17 €</b>	<b>785.34 €</b>	<b>-0.2%</b>
<b>PRIX PAR m3</b>	<b>6.56 €</b>	<b>6.54 €</b>	

**PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_071-DE

**Exercice 2021**

## II - SECTEUR AEP : SIAEP de MONTPON - VILLEFRANCHE

### PRIX GLOBAL: COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE LONCHAT

DESIGNATION	1 <sup>er</sup> janv 2020	1 <sup>er</sup> janv 2021	évolution
<b>PART DE L'EXPLOITANT</b>			
du service d'eau potable	87.99 €	91.35 €	3.8%
du service de l'assainissement collectif	189.19 €	148.40 €	-21.6%
<b>PART DE LA COLLECTIVITE</b>			
pour le service d'eau potable	133.44 €	134.77 €	1.0%
pour le service d'assainissement collectif	185.81 €	226.60 €	22.0%
<b>TIERS</b>			
Redevance prélèvement sur la ressource	7.67 €	9.48 €	23.6%
Redevance de pollution domestique	39.60 €	39.60 €	0.0%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30.00 €	30.00 €	0.0%
<b>TVA</b>			
pour le service d'eau potable	14.78 €	15.14 €	2.4%
pour le service d'assainissement collectif	40.50 €	40.50 €	0.0%
<b>TOTAL T.T.C.</b>			
pour le service d'eau potable	283.48 €	290.34 €	2.4%
pour le service d'assainissement collectif	445.50 €	445.50 €	0.0%
<b>PRIX 120 m<sup>3</sup> TTC GLOBAL</b>	<b>728.98 €</b>	<b>735.84 €</b>	<b>0.9%</b>
<b>PRIX PAR m3</b>	<b>6.07 €</b>	<b>6.13 €</b>	

**PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_071-DE

**Exercice 2021**

Édition mars 2022  
CHIFFRES 2021

# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SIS PEA 2019)



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à **la/au maire ou à la/au président e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1

Ed. mars 2022

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_071-DE

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 <b>0,10 €</b> de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés	 <b>2,00 €</b> de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés	 <b>65,90 €</b> de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
 <b>11,05 €</b> de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits	<b>100 €</b> de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021	 <b>1,75 €</b> de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs
 <b>2,50 €</b> de redevance de prélèvement payés par les irrigants	 <b>4,20 €</b> de redevance de prélèvement payés par les activités économiques	 <b>12,50 €</b> de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Adour-Garonne.

 <b>5,50 €</b> aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau	 <b>7,30 €</b> pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)	 <b>34,40 €</b> aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales
 <b>9,40 €</b> aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture	<b>100 €</b> d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021	 <b>19,90 €</b> aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
 <b>5,90 €</b> aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau	 <b>0,7 €</b> pour la coopération décentralisée	 <b>16,90 €</b> principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

Avec France Relance (État), l'agence a consacré 474 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

2

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_071-DE

Exercice 2021

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2021...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



[www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2022 024-200034197-20220927-DE_2022_071-DE

**LA CARTE D'IDENTITE DU BASSIN ADOUR-GARONNE**

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

**Sur ses 8 millions d'habitants,**  
30 % vivent en habitats épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

**Agence de l'eau Adour-Garonne**

**Siège**

90 rue du Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



**Délégations territoriales :**

**Atlantique-Dordogne**

4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86  
et

94 rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

**Adour et côtiers**

7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
Tél. : 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

**Garonne Amont**

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48  
et

97 rue Saint Roch - CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : [www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

Conception et réalisation : AELB DIC - Adaptation AEAG Mai 2021  
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, iStockphoto & Jean-Louis Aubert

**Découvrez les podcasts**



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site **enimmersion-eau.fr**

RF  
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/09/2022  
024-200034197-20220927-DE\_2022\_071-DE

**Exercice 2021**